



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 14 janvier 2020

Point sur la dengue à La Réunion

Avec 3 cas de dengue confirmés du 30 décembre 2019 au 4 janvier 2020, la circulation de la dengue se poursuit toujours sur l'île, laissant craindre une nouvelle vague épidémique dans les mois à venir. En cette période de vacances scolaires propice aux déplacements hors et sur le département, la Préfecture et l'ARS La Réunion rappellent à la population l'importance de se protéger des piqûres de moustiques et de continuer à se protéger même malade.

Situation épidémiologique au 14 janvier 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, les cas de dengue rapportés se situent dans les communes suivantes :

Le Sud :

- Saint-Louis
- Saint-Pierre

Le Nord :

- Saint-Denis

Depuis mi-décembre, on constate une circulation active de la dengue dans 3 quartiers (identification de plusieurs cas). Ces quartiers font l'objet d'interventions renforcées du service de lutte anti-vectorielle, de jour et de nuit :

- Plateau Goyave à Saint-Louis,
- Trou d'eau à La Saline - Saint-Paul,
- Lotissement Satec à Saint-André.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE (2017)

- 24 951 cas autochtones confirmés
- 733 hospitalisations
- 2 420 passages aux urgences
- 20 décès, dont 12 directement liés à la dengue.

Recommandations pour se protéger de la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

